

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

## SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le trois novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'absence du maire empêché, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 28/10/2015

**Etaient présents :** SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; MONDOLONI Ange Marie ; CHIODI Sandrine ; GRIMALDI Michel ; ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; MARTINETTI Jean Philippe ; RIBES RUSAFI Régine ; ROCCHI Maguy ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI Stéphanie ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; VILLARD ANGELI Dominique ; OTTOMANI Jean François ; CARIA Sandra ; PIREDDA Albert.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

Absents : 20

dont Représentés : 3

**Etaient absents :** GUIDICELLI Sébastien ; OTTOMANI Sébastien ; SANTONI François

**Etaient représentés :** GUIDICELLI Sébastien était représenté par DOMINICI René  
OTTOMANI Sébastien était représenté par Jean Philippe MARTINETTI  
SANTONI François était représenté par Pierre SIMEON de BUOCHBERG

Secrétaire de séance : Michel GRIMALDI

\*\*\*\*\*

DEL031115-04

**Objet : Projet de Télé-Centre Tiers lieu de télétravail et de services numériques aux entreprises et aux citoyens**

Par délibération du 20 février 2015, le conseil municipal a approuvé la réservation du local communal de Migliacciaru pour le projet de micro crèche qui devait voir le jour en 2015. Ce projet n'ayant pas évolué depuis et s'il devait aboutir, un autre local pourra être attribué aux porteurs de projet.

Par ailleurs, par délibération en date du 2 décembre 2013, le conseil municipal avait autorisé le Maire à procéder à la demande de financement auprès du FEDER pour le projet de Télécentre.

Le financement a été accordé à hauteur de 50% pour un coût est estimé à 129 050 € HT.

Le local de Migliacciaru est idéalement situé afin de réaliser le projet dans les temps à savoir avant le 31.12.15.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité:**

D'annuler la délibération du 20 février 2015 ayant pour objet l'accord de principe pour la réservation dudit local pour le projet de micro crèche porté par Madame GIN Fanny ;

De mettre en place le tiers lieu du Télécentre dans le local communal de Migliacciaru.

**Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus**



Le Maire,